



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Rwanda

Question écrite n° 66071

Texte de la question

M Jean-Paul Fuchs s'inquiète devant l'évolution de la situation au Rwanda. Les accords entre le gouvernement et le Front patriotique semblent caducs, et l'armée française arme les « troupes régulières ». C'est pourquoi il interroge M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les projets du Gouvernement quant au maintien de légionnaires français au Rwanda et les moyens diplomatiques envisagés pour ramener toutes les parties en présence, du MRND du président Habyarimana jusqu'au Front patriotique, à la table de négociations et à l'élaboration d'élections libres et pluralistes.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le déclenchement de la crise qui affecte le Rwanda, l'action de la France dans ce pays est guidée par une volonté de stabilisation et un souci d'apaisement. Dès le lendemain de l'attaque du 1er octobre 1990 à partir de l'Ouganda, un détachement de militaires français (détachement Noroit) a été dépêché au Rwanda dans le seul but de protéger nos ressortissants. Un DAMI (détachement d'assistance militaire et d'instruction) a également été mis en place à Ruhengeri (nord du Rwanda) en mars 1991. Il a par la suite été partiellement transféré à Gabiro (parc de la Kagera, dans le nord-est du pays). Ce second détachement remplit, en application des accords bilatéraux de coopération, une mission de formation, et non d'encadrement, de certaines unités rwandaises. La présence des militaires français au Rwanda a permis de rassurer les populations locales et d'éviter que ne se produisent de graves incidents dans la capitale, Kigali. Dans un contexte d'exacerbation des tensions inter-ethniques, le détachement Noroit s'est en outre avéré un instrument efficace dans le domaine humanitaire, comme l'illustrent - l'envoi - les 11 et 12 mars 1992 dans le Bugesera de plusieurs tonnes d'aide alimentaire et la campagne de vaccination qu'il a effectuée en novembre dernier au bénéfice de près de deux cent mille personnes. Parallèlement, la France encourage vivement le président Habyarimana à mener une politique d'ouverture, indispensable à la réconciliation de tous les Rwandais et au retour des réfugiés qui le souhaitent. L'adoption d'une nouvelle constitution abolissant l'Etat-parti, l'instauration du multipartisme et l'affermissement progressif d'une réelle liberté de la presse sont autant d'efforts véritables vers plus de démocratisation. En outre, la nomination d'un membre de l'opposition, M Dismas Nsengiyaremye, au poste de Premier ministre et la formation d'un gouvernement de coalition regroupant les principales organisations politiques du pays constituent des étapes importantes dans un processus de nature à restaurer la confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Rwanda. La France soutient les négociations de paix entre le FPR et les autorités rwandaises qui se déroulent à Arusha, en Tanzanie. Celles-ci ont déjà permis la signature d'un cessez-le-feu (12 juillet 1992), d'un protocole relatif à l'Etat de droit (18 août 1992) et d'un accord relatif aux aspects civils de la participation du FPR au pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition. Enfin, a été signé le 9 janvier 1993 par les deux délégations un protocole sur le partage du pouvoir (gouvernement et assemblée nationale de transition). La phase suivante des négociations, portant sur l'intégration des armées, devrait commencer le 25 janvier. L'accord de paix ainsi élaboré progressivement doit pouvoir conduire, à échéance rapprochée, à la tenue d'élections.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66071

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 janvier 1993, page 10